



Mail aux présidents des partis politiques participant à la formation concernant le secteur de la construction comme levier de relance de l'économie belge

Le secteur de la construction comme levier de relance de l'économie belge

Monsieur le Président,

La Banque nationale de Belgique a présenté aux membres de la Commission consultative spéciale « Construction », lors de leur réunion du 7 septembre dernier, le document « Analyse conjoncturelle et perspectives économiques belges » ([CCE 2020-1266](#)).

Il y apparaît clairement que l'impact de la crise du coronavirus et du confinement sera beaucoup plus important que celui de la crise financière 2008-2009. Pour l'instant, les « perspectives de croissance » sont fixées par la BNB à -9% en juin. À partir de 2021, la croissance rebondirait, mais pas assez pour compenser la perte de 2020.

La BNB s'inquiète même de plus en plus de la force du rebond de la croissance à partir de 2021. En particulier, de nombreux analystes sont préoccupés par la confiance des consommateurs, qui a atteint en août 2020 son niveau le plus bas depuis 1985. La crainte de pertes d'emplois est très grande et omniprésente, la crainte d'être touché par la pandémie et l'impossibilité de faire certaines dépenses, entre autres à cause des nombreuses mesures que les autorités ont dû prendre. Cette incertitude est encore alimentée par les nombreuses questions que la population se pose. Combien de temps dureront les « lockdowns » ? Quelle sera l'ampleur des mesures ? Avec quelle efficacité les politiques pourront-elles peser sur cette crise ? Que se passera-t-il en cas de recrudescence de la maladie ?

Sachant que la reprise de l'économie dépendra principalement de la relance de la consommation, la BNB considère que le scénario positif d'un redressement en V de l'économie est de moins en moins probable.

Pour les partenaires sociaux du secteur de la construction, le scénario de plus en plus probable d'une reprise lente ou d'une longue récession doit absolument être évité.

Le secteur de la construction n'est pas épargné par la crise

[Les évolutions conjoncturelles et les enquêtes de l'ERMG](#) confirment que cette crise a une amplitude sans précédent et qu'elle n'épargne nullement le secteur de la construction. Bien que le secteur se soit très partiellement redressé après la plongée inédite des courbes de conjoncture en avril et mai 2020, les représentants des entreprises de construction confirment que les prévisions à la baisse se concrétisent encore et que les nouvelles commandes sont trop peu nombreuses. Les carnets de commande ne sont remplis que pour un avenir très proche.

La situation critique du secteur de la construction est confirmée par les enquêtes ERMG de la BNB. Dans la semaine du 18 août, malgré l'assouplissement des mesures, le secteur de la construction subirait encore une perte de chiffre d'affaires de -11%, ce qui constitue un recul par rapport à la semaine du 23 juin (-5%). Les principales raisons invoquées par les entreprises du secteur de la construction interrogées pour expliquer ces baisses de chiffre d'affaires sont les suivantes : faiblesse de la demande (baisse des ventes), problèmes d'approvisionnement, difficultés à appliquer les règles de distanciation sociale et problèmes de liquidité. Le chômage économique temporaire se chiffre encore à 5%. De plus, le secteur s'est montré légèrement plus pessimiste ces dernières semaines concernant le nombre de faillites, les prévisions remontant à 5% le 18 août.

Une partie des chômeurs temporaires pourraient ne pas reprendre le travail. Ceci augmente le risque de hausse du chômage, combiné à la menace d'une augmentation des faillites. Cette situation exige des mesures d'accompagnement spécifiques. Celles-ci devraient, entre autres, faciliter le recrutement de travailleurs de la construction qui perdent leur emploi en raison de la crise dans les entreprises à la recherche de travailleurs.

Le secteur de la construction comme levier de relance de l'économie belge

Les membres de la CCS Construction espèrent que, lorsque ce tsunami se sera retiré et que les répliques seront enfin terminées, les dégâts permettront malgré tout la mise en place d'une relance vigoureuse.

Dans ce contexte, il est important de savoir sur quels secteurs de l'économie on pourra s'appuyer pour sortir de la crise. Quels secteurs belges auront encore une base suffisamment large après la dévastation subie pour lancer avec succès une stratégie de relance ?

Le secteur de la construction dispose de fondations solides et d'un potentiel de commandes considérable (pensons notamment aux investissements et travaux nécessaires dans le cadre du Green Deal). En outre, l'activité de construction a un effet multiplicateur positif sur le reste de l'économie. Ce potentiel doit impérativement être exploité au service d'une relance générale de l'économie.

C'est pourquoi il est avant tout important que les gens ne renoncent pas à leurs projets de construction et de rénovation maintenant, pendant et après la crise. Dans un deuxième temps, de nouvelles commandes et de nouvelles demandes de permis de bâtir devront arriver sur le marché de la construction privée. La diminution des carnets de commandes (cf. ci-dessus) indique qu'il sera nécessaire d'agir assez rapidement afin de maintenir à niveau les carnets de commandes futurs. En troisième lieu, il faut enfin donner un nouvel élan aux infrastructures publiques, qui ont été négligées depuis les années 1980.

Lors de la crise bancaire de 2008, les pouvoirs publics sont parvenus à stimuler le marché de la construction privée grâce à des mesures de relance appropriées, en s'appuyant sur les solides fondations du secteur de la construction. Aujourd'hui, le carnet de commandes relativement élevé sur le marché de la construction privée représente à nouveau une base de relance potentielle. En 2008, le secteur de la construction a été utilisé pour redonner confiance aux Belges et stimuler la demande dans l'ensemble de l'économie. Un euro dépensé dans le secteur de la construction est un euro qui rapporte presque 100% aux entrepreneurs, travailleurs et fabricants de matériaux belges.

Les partenaires sociaux du secteur demandent dès lors aux pouvoirs publics d'exploiter pleinement le potentiel du secteur de la construction comme levier de la relance et ce, au profit de l'ensemble de l'économie belge et des objectifs climatiques, avec une attention particulière pour les habitations durables (efficacité énergétique, isolation, logements locatifs et privés plus nombreux et de meilleure qualité) et l'infrastructure publique^[1].

Toutefois, la stratégie de sortie de la crise bancaire n'a pas permis de définir une trajectoire pour accroître les investissements publics durables dans les infrastructures. Le manque d'investissements publics est un mal bien connu en Belgique. La CCS Construction a régulièrement attiré l'attention des différents niveaux de pouvoir sur ce point dans ses avis^[2]. À cet égard, cette crise peut être une opportunité pour une stratégie d'investissement belge mûrement réfléchie dans les infrastructures publiques dans le cadre européen. Une stratégie d'investissement conforme aux avis de la CCS Construction pourrait constituer l'aboutissement d'une sortie intelligente de la crise.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Madame Lucie Lobet (lucie.lobet@ccecrb.fgov.be ou 02/233 89 36) et Monsieur Emmanuel de Béthune (embe@ccecrb.fgov.be ou 02/233 88 31).

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre plus haute considération.

L. DENAYER
Secrétaire du CCE

Prof. Luc Goossens
Président de la CCS « Construction »

Centrale Raad voor het Bedrijfsleven – Conseil central de l'économie
Blijde Inkomstlaan – Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21
1040 BRUSSEL - BRUXELLES

[1] Mémoire « Le secteur de la construction comme partenaire d'une politique climatique ambitieuse sur les plans économique et social » :

<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/648/le-secteur-de-la-construction-partenaire-d-une-politique-climatique-ambitieuse-sur-les-plans-economique-et-social-15/05/2019>

[2] Avis « La CCS Construction soutient le Pacte national pour les investissements stratégiques (PNIS) » :

<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/60/la-ccs-construction-soutient-le-pacte-national-pour-les-investissements-strategiques-pnis-17/01/2018>

Note documentaire « Investissements publics » : <https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/410/investissements-publics-09/11/2017>

Note documentaire « Politique d'investissements publics en Belgique : quelles solutions ? » :

<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/411/politique-d-investissements-publics-en-belgique-quelles-solutions-09/11/2017>